



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique - Océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) & Dixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation - Région Afrique-océan Indien (RASG-AFI/10), Session conjointe

4 et 8 novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour : Coordination APIRG et RASG-AFI

3.3 Amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI - Projet de Manuel de procédure de l'AASPG

(Présenté par le Secrétariat)

SUMMARY	
<p>Cette note de travail rappelle les décisions antérieures des réunions APIRG & RASG-AFI sur la fusion des deux groupes en un nouveau groupe dénommé « AASPG » et présente le projet de Manuel de procédure de l'AASPG consolidé par le Secretariat.</p> <p>La suite à donner par la réunion est au paragraphe 3</p>	
REFERENCES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manuels de procédures d'APIRG et du RASG-AFI ▪ Le Plan mondial pour la sécurité de l'aviation (GASP) et le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) ▪ Doc 7474, Plan de navigation aérienne - Région Afrique-Océan Indien ▪ Rapport des réunions conjointes APIRG/25 et RASG-AFI/8 ▪ Rapport des réunions conjointes APIRG/26 et RASG-AFI/9 ▪ Rapport de la réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI 2024 	
<p><i>Objectifs stratégiques</i></p>	<p><i>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien et E – Protection de l'environnement</i></p>

1 INTRODUCTION

1.1. La session conjointe d'APIRG/26 et RASG-AFI/9 a convenu de fusionner les deux groupes existants en une seule structure composée du Comité de revue et de coordination du programme (PRCC), des deux actuels sous-groupes d'APIRG (Sous-groupe Gestion des infrastructures et de l'information (IIM/SG) et Sous-groupe Exploitation de l'espace aérien et des aérodromes (AAO/SG)), et d'un troisième Sous-groupe appelé Sous-groupe Supervision et de gestion de la sécurité (SOM/SG). La session conjointe, par sa Décision APIRG/26 & RASG-AFI/9 5/05, a chargé le Secrétariat:

- d'accélérer la finalisation de l'étude sur la base des commentaires des parties prenantes, y compris l'élaboration du Manuel de procédure ainsi que le calendrier de la période de transition et d'autres dispositions connexes d'ici juin 2024 ; et
- de coordonner avec les Présidents d'APIRG et du RASG-AFI, une réunion conjointe extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI pour examiner et approuver les propositions.

- 1.2. La réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI, tenue le 19 juillet 2024 à Libreville, au Gabon, a examiné les résultats présentés par le Secrétariat et approuvé le nom de l'entité fusionnée dénommée « Groupe Afrique-Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système d'aviation (AASPG) » ainsi que sa structure organisationnelle.
- 1.3. La réunion extraordinaire a demandé au Secrétariat, à travers la décision APIRG & RASG-AFI/EO - Décision EO/02, de diffuser le projet de Manuel de procédure de l'AASPG aux États et aux parties prenantes, de recueillir leurs contributions supplémentaires d'ici le 30 septembre 2024 et de le finaliser, pour examen par la prochaine réunion APIRG&RASG-AFI.
- 1.4. Cette note de travail présente le projet de Manuel de procédure de l'AASPG consolidé, y compris ses méthodes de travail, pour examen et considération par cette réunion conjointe APIRG & RASG-AFI.

2 DISCUSSIONS

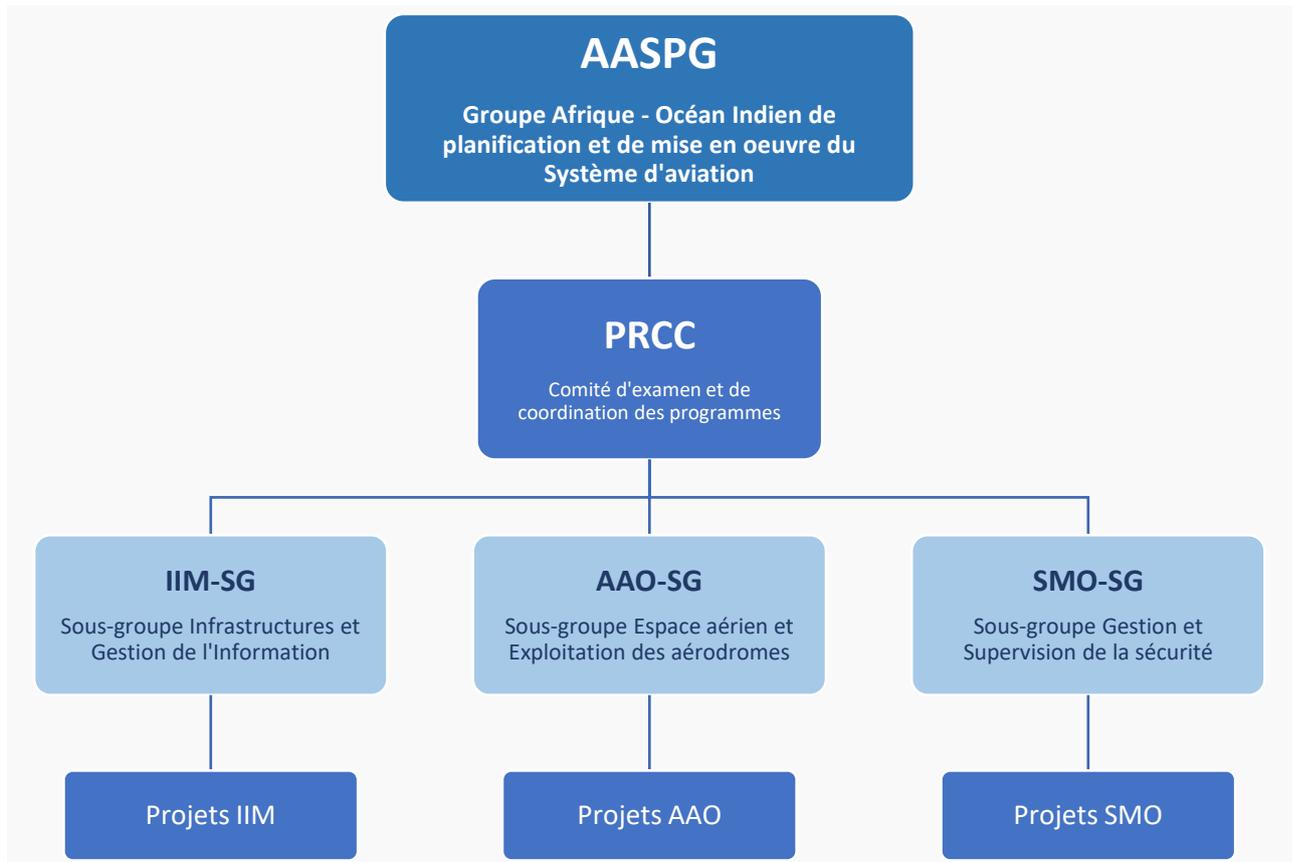
- 2.1. Le projet de Manuel de procédure a été élaboré sur la base de la structure organisationnelle convenue telle qu'elle figure à l'annexe A de la présente note de travail. Il est organisé en sections et en parties décrivant les termes de référence, la composition, la position au sein de l'OACI, les modalités de travail, le règlement intérieur et les pratiques régissant la conduite des affaires. Les titres de section et de partie, ainsi que la numérotation des pages, ont été conçus pour offrir une certaine souplesse et en faciliter la révision ou l'ajout de nouveaux éléments.
- 2.2. La première édition du Manuel de procédures de l'AASPG reflète les recommandations de la Commission de navigation aérienne (ANC) de l'OACI, la Réunion spéciale AFI sur la Navigation aérienne régionale (RAN) (SP AFI/08) de novembre 2008), qui a reconnu la nécessité d'avoir une stratégie clairement définie pour mettre en œuvre les systèmes ATM ainsi que la nécessité d'aligner les programmes de travail des États, des régions et du siège de l'OACI. Elle reflète également la décision C-DEC 210/4 du Conseil visant à renforcer et à améliorer les performances et les résultats attendus des PIRG et des RASG.
- 2.3. Cette édition du Manuel de procédures de l'AASPG reflète la fusion d'APIRG et du RASG-AFI en un seul Groupe régional, sur la base des recommandations du Conseil de l'OACI concernant la structure hiérarchique et les termes de référence, les fonctions et la participation des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG), ainsi que les termes de référence publiés par le Secrétaire général dans le Bulletin électronique EB 2019/43, et tel que modifiés à nouveau à la suite de l'examen des Résolutions et Décisions de l'Assemblée (C-DEC 219/7).
- 2.4. Le projet de Manuel de procédure de l'AASPG a été diffusé aux États et aux parties prenantes à travers la lettre d'État T 17/5.1 – 0676 du 13 septembre 2024, sollicitant leurs contributions et commentaires conformément à la décision APIRG & RASG-AFI/EO - Décision EO/02.
- 2.5. Sur la base des contributions supplémentaires reçues des États et des parties prenantes, le projet de Manuel de procédure de l'AASPG consolidé est présenté à l'annexe B de cette note de travail, pour examen par la réunion.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

- 3.1. La réunion est invitée à :
 - a) prendre note des informations présentées dans cette note de travail ;
 - b) examiner le projet de Manuel de procédure de l'AASPG consolidé ; et
 - c) Donner des orientations si nécessaire.

--- END ---

Structure Organisationnelle de l'AASPG



Projet de Manuel de procédure de l'AASPG